

État des lieux de la profession : les bibliothécaires dans les universités et les collèges canadiens, 2000–2014

L'éducation postsecondaire au Canada a fait des pas de géant depuis le début du nouveau millénaire. Le nombre d'étudiants équivalents temps plein (ETP)¹ fréquentant les universités canadiennes a bondi de 59 % entre 2000 et 2013². Certes, une augmentation des effectifs étudiants entraîne une hausse des revenus des établissements d'enseignement postsecondaire, mais aussi de la demande de services essentiels, comme les bibliothèques. Entre 2000 et 2013, les revenus totaux des universités canadiennes, corrigés en fonction de l'inflation, ont crû de 66,2 %³, mais le nombre de bibliothécaires académiques dans les bibliothèques de recherche n'a assurément pas suivi la cadence, puisque, selon l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC), il est seulement passé de 1 305 à 1 395. Pendant cette période, la part des dépenses consacrées aux bibliothécaires exprimée en pourcentage des dépenses totales pour les bibliothèques de recherche universitaires au Canada a chuté de 29,8 % à 20,6 %⁴.

Le présent dossier vise à établir le profil des bibliothécaires académiques et professionnels en poste dans les universités et les collèges canadiens du point de vue de la démographie et du marché du travail. Il est fondé sur un recensement des bibliothécaires⁵ dans tous

les établissements où le personnel académique est représenté par une association membre de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU). La première partie porte sur la transformation du profil démographique des bibliothécaires académiques. La deuxième partie mesure l'évolution de la rémunération des bibliothécaires à la lumière des tendances démographiques. Enfin, la dernière partie traite des principales conditions de travail des bibliothécaires, comme la charge de travail et la progression des salaires.

Profil démographique des bibliothécaires

Les données compilées par Statistique Canada sur les bibliothécaires académiques et professionnels en poste dans les universités et les collèges canadiens montrent qu'environ les trois quarts d'entre eux sont des employés à temps plein et permanents. Ce sont eux qui sont généralement sondés dans l'Enquête sur les salaires et le statut académique des bibliothécaires (ESSAB), dont le champ d'application inclut relativement peu d'employés qui ne sont ni à temps plein ni permanents. En 2013-2014, 1 400 bibliothécaires ont répondu au questionnaire de l'ESSAB.

Figure 1

Taux de croissance des postes de professeurs d'université permanents à temps plein, d'autres membres du corps professoral et de bibliothécaires

Enquête sur la population active de Statistique Canada / ESSAB et ESL de l'ACPPU

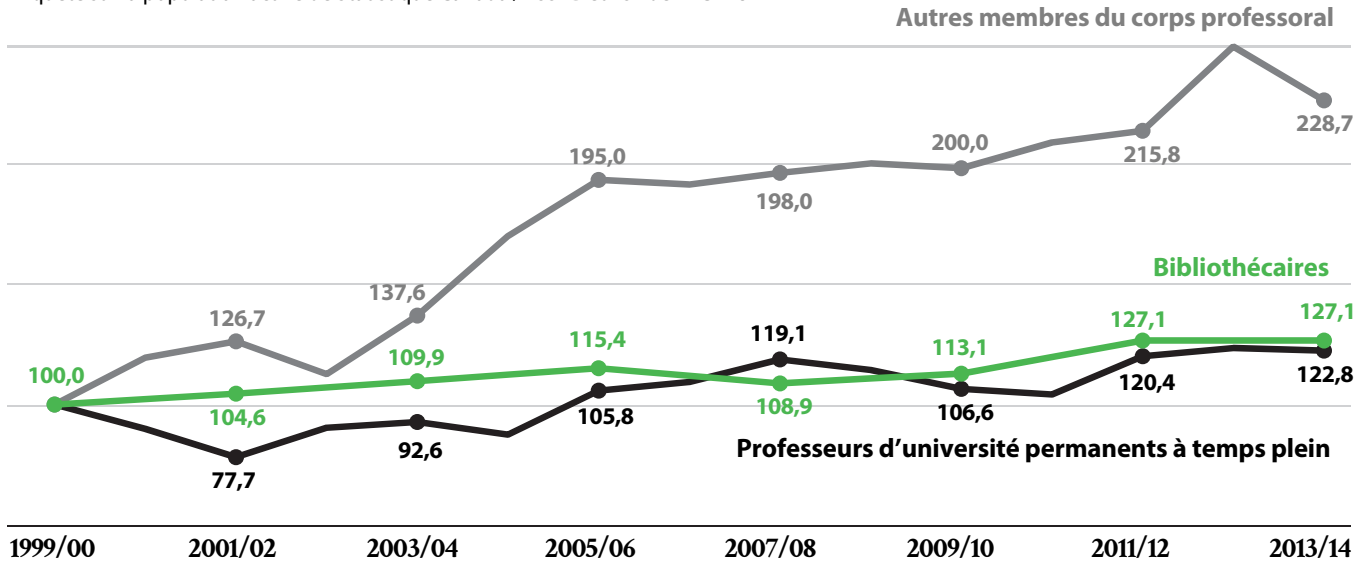
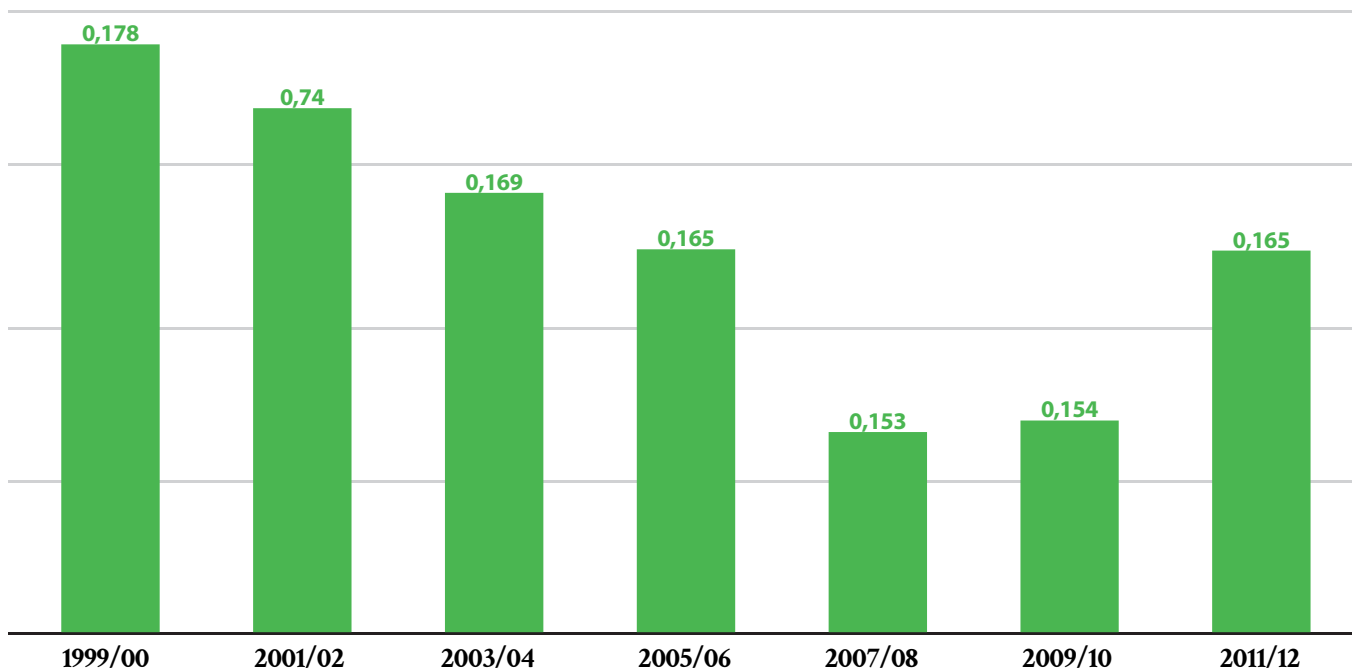


Figure 2

Ratio bibliothécaires-effectif étudiant ETP pour un noyau d'établissements (en pourcentage)

SIEP, SIAE et SISCU de Statistique Canada / ESSAB et ESB de l'ACPPU



Plus de bibliothécaires au service de plus d'étudiants et de professeurs

Quand on cible un noyau de 21 établissements pour lesquels on dispose de données pour toute la période de référence (ce qui représente environ 500 bibliothécaires)⁶, on estime à 27,1 % le pourcentage d'augmentation du nombre de bibliothécaires entre 1999 et 2013⁷. La figure 1 montre que ce pourcentage est légèrement supérieur à celui qui s'applique aux professeurs à temps plein permanents (22,8 %), mais qu'il est à des années-lumière du pourcentage de 128,7 % qui reflète l'explosion du nombre de professeurs intermittents.

La hausse du nombre de bibliothécaires n'a pas été proportionnelle à l'augmentation des inscriptions. Dans un noyau de 21 établissements qui ont continuellement rendu compte de l'évolution des effectifs tant chez les bibliothécaires que chez les étudiants, le ratio de bibliothécaires aux étudiants ETP est passé de 1,78 bibliothécaire par 1 000 étudiants ETP en 1999-2000 à 1,53 en 2007-2008 avant de remonter à 1,65 en 2011-2012⁸ (figure 2).

Vers un renouvellement des effectifs

Du point de vue de l'âge, le profil des bibliothécaires académiques et professionnels en poste dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada présente des caractéristiques particulières. L'arrivée sur le marché du travail est plus tardive dans ce domaine que dans la plupart des autres, en raison de l'obligation de détenir un diplôme d'études supérieures en bibliothéconomie.

Comme le montre la figure 3, l'âge médian des bibliothécaires est beaucoup plus élevé que celui de la population en âge de travailler. En 2013, il était de 48 ans, pour les femmes comme plus les hommes. À l'inverse, l'âge médian de la population canadienne dans son ensemble était, cette année-là, de 40,2 (41,1 pour les femmes, en raison de leur espérance de vie plus longue)⁹.

La figure 4 permet de constater que les bibliothécaires académiques et professionnels sont un peu plus jeunes que les professeurs réguliers. L'âge médian des professeurs d'université à temps plein avoisine 50¹⁰.

Tableau 1
Répartition selon l'âge des bibliothécaires et des employés à temps plein âgés de 25 ans et plus (en pourcentage)

Âge	Bibliothécaires		Employés à temps plein	
	1999/00	2013/14	1999/00	2013/14
25-29	2,3	3,1	13,1	12,1
30-34	4,8	9,8	14,7	12,8
35-39	7,1	13,5	17,0	12,3
40-44	15,0	16,0	17,1	12,9
45-49	18,1	13,7	14,5	13,3
50-54	24,9	13,0	11,7	14,5
55-59	18,9	14,0	6,9	11,2
60-64	7,5	11,4	3,4	6,8
65+	1,5	5,5	1,7	4,2

EPA de Statistique Canada / ESSAB 2014 et ESB 2000 de l'ACPPU

Les bibliothécaires en poste dans les universités et les collèges au Canada constituent une main-d'œuvre d'âge mûr. En 2013-2014, ils travaillaient pour leur employeur depuis 12 ans en moyenne (figure 5). De manière générale, les bibliothécaires exercent leur profession depuis de nombreuses années, soit une moyenne de 15 années en 2013-2014. Ces données sont certes élevées par rapport à l'ensemble de la population active, mais elles ont en fait reculé pendant la période comprise entre 1999-2000 et 2013-2014, en raison du renouvellement des effectifs et de l'arrivée dans les rangs d'un nombre accru de bibliothécaires plus jeunes.

En 1999-2000, les bibliothécaires âgés de moins de 40 ans représentaient 14,2 % des effectifs totaux. Ce pourcentage avait presque doublé en 2013-2014, s'établissant à 26,4 %. Par rapport à 1999-2000, le profil des bibliothécaires en 2013-2014 était beaucoup plus proche de celui du reste de la population active expérimentée (groupe des 35-54 ans). Parallèlement, au cours de cette période, le nombre de bibliothécaires âgés de 65 ans et plus encore actifs a plus que triplé et les bibliothécaires âgés de 60 à 64 ans constituaient une part beaucoup plus importante des effectifs totaux, leur pourcentage ayant bondi de 7,5 % à 11,4 % (voir le tableau 1).

Figure 3

Bibliothécaires et population totale du Canada selon le sexe et l'âge (2013)

Tableau CANSIM 051-0001 de Statistique Canada / ESSAB 2014 de l'ACPPU

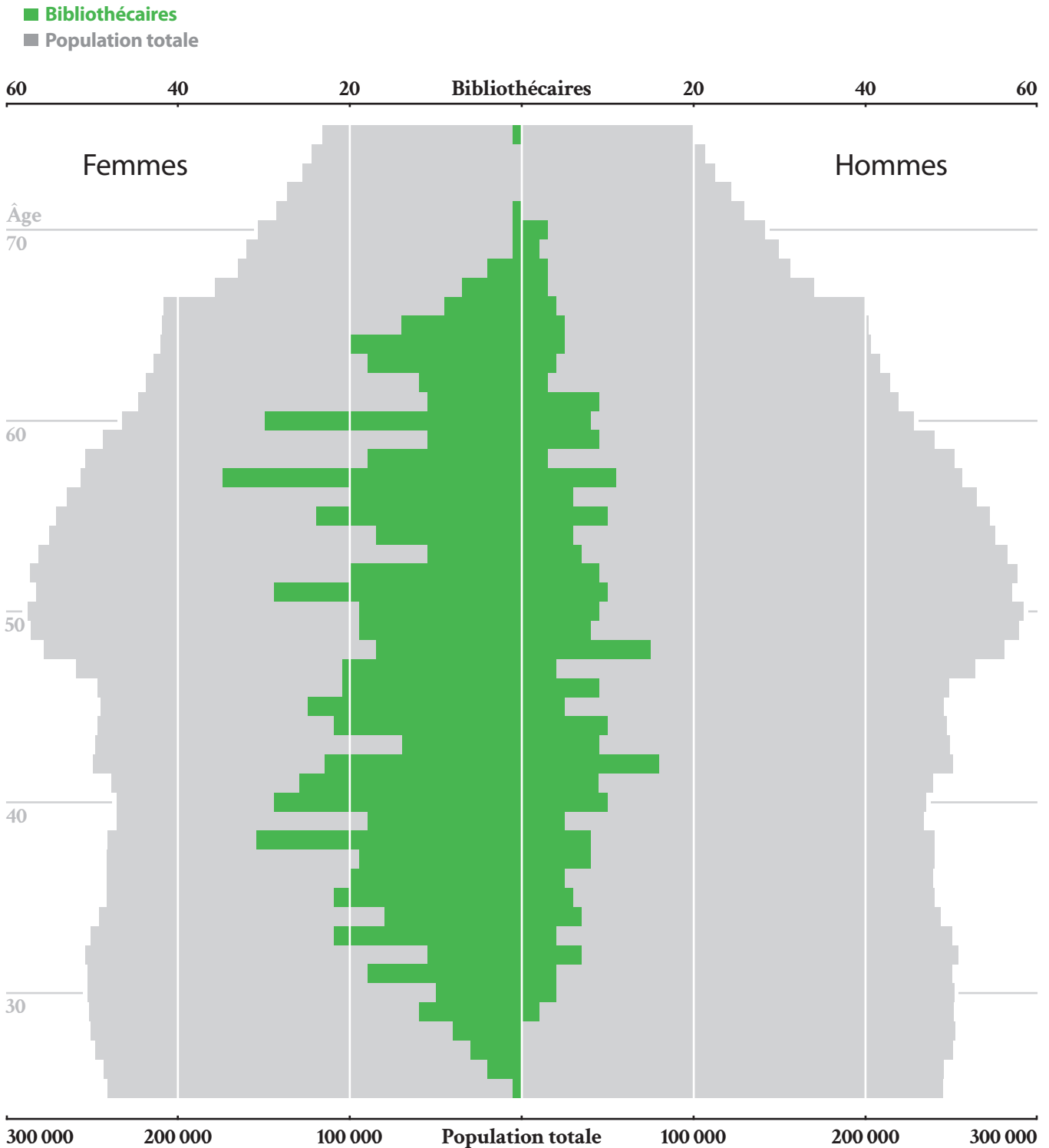


Figure 4

Membres du corps professoral et bibliothécaires à temps plein selon l'âge, 2012-2013 (en pourcentage)

ESSAB 2014 de l'ACPPU / Western University National Faculty Data Pool (NFDP)

Résultats basés sur les données transmises par 44 établissements déclarants

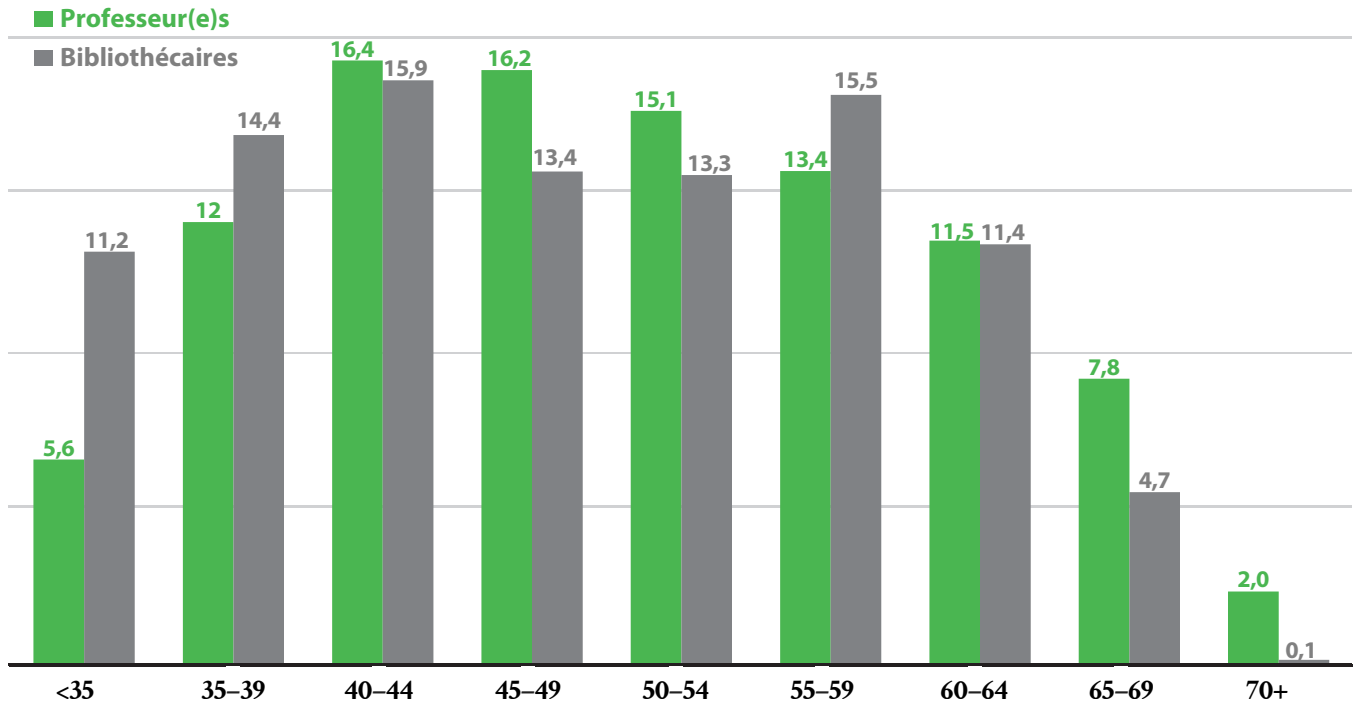


Figure 5

Âge médian, durée de la permanence moyenne et nombre moyen d'années d'expérience des bibliothécaires

EPA de Statistique Canada / ESSAB et ESL de l'ACPPU

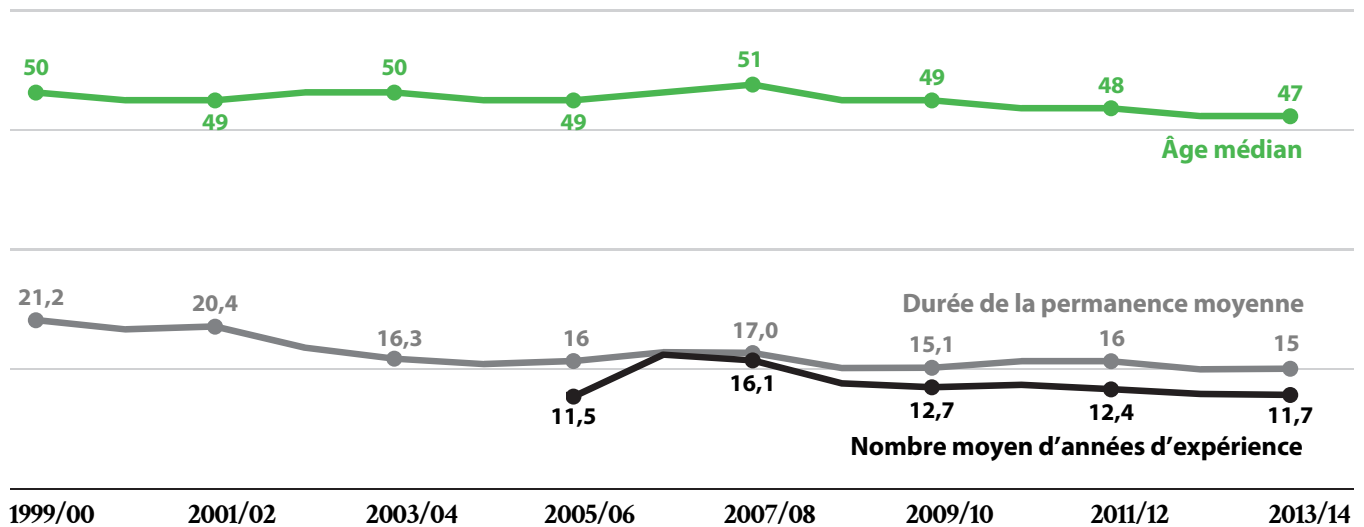


Figure 6
Bibliothécaires selon le sexe (en pourcentage)
 ESL et ESSAB de l'ACPPU

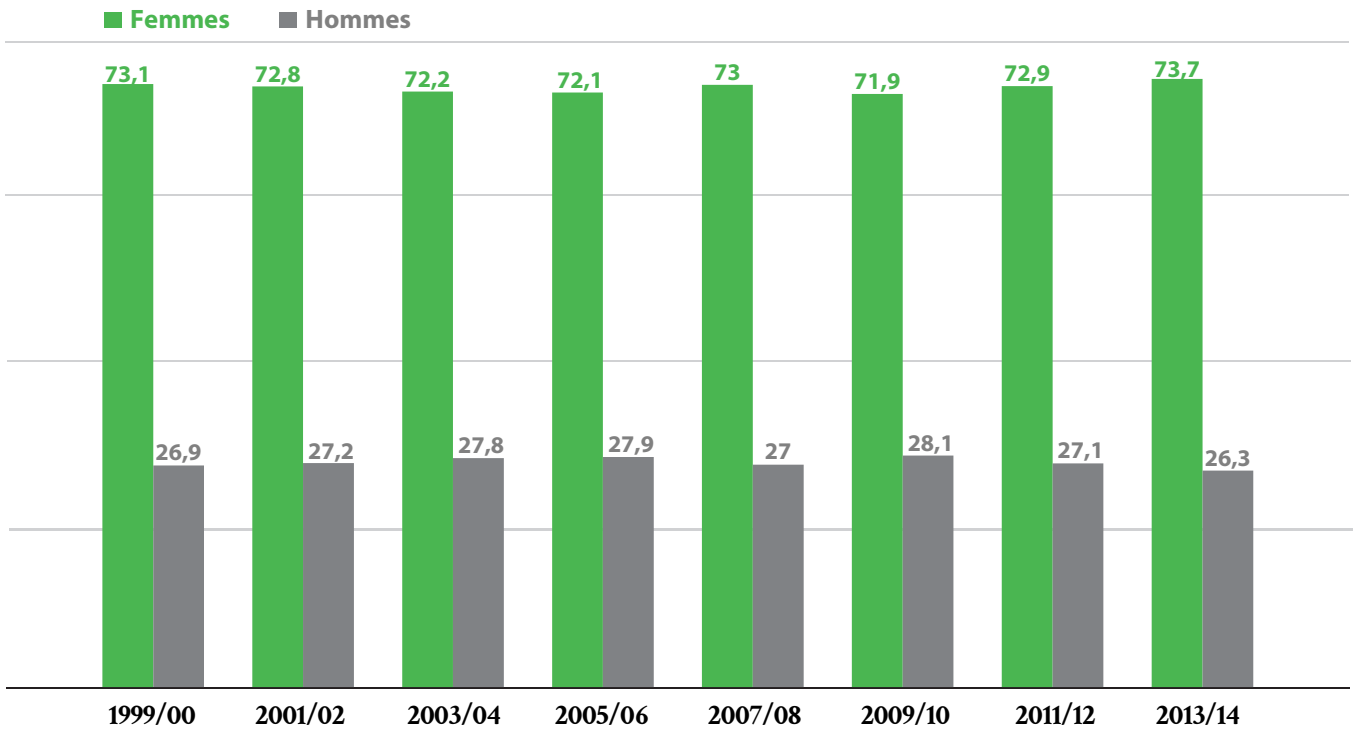


Figure 7
Salaires moyens et médians des bibliothécaires (dollars courants)
 ESL et ESSAB de l'ACPPU

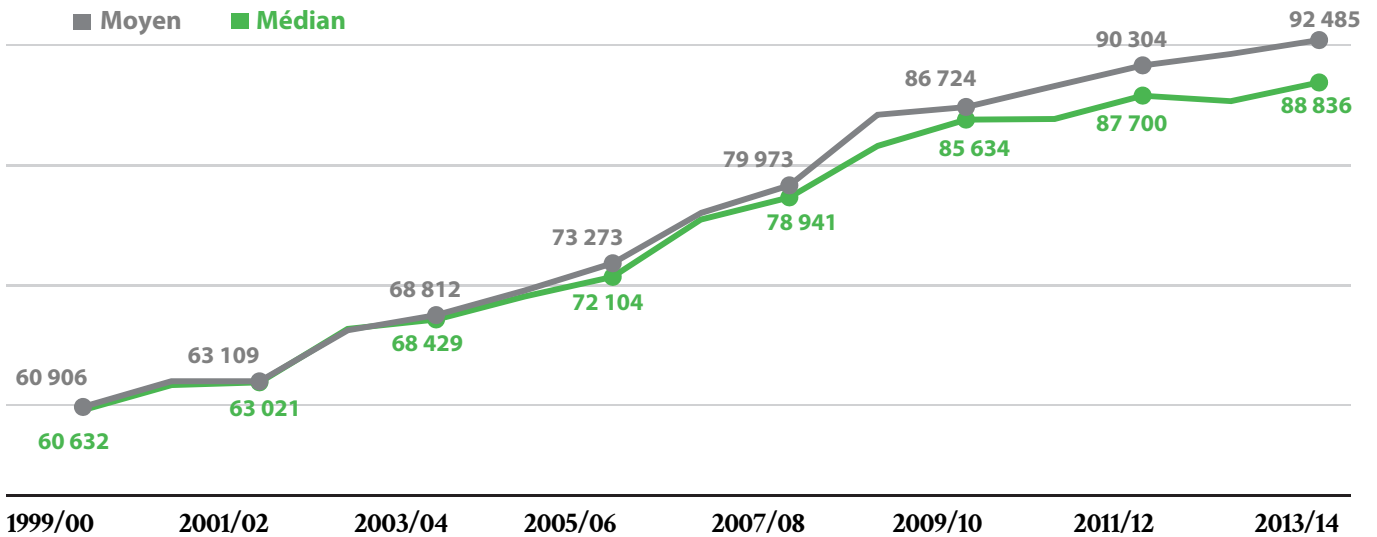


Tableau 2**Salaires moyens des bibliothécaires selon le sexe et l'âge (dollars de 2013)**

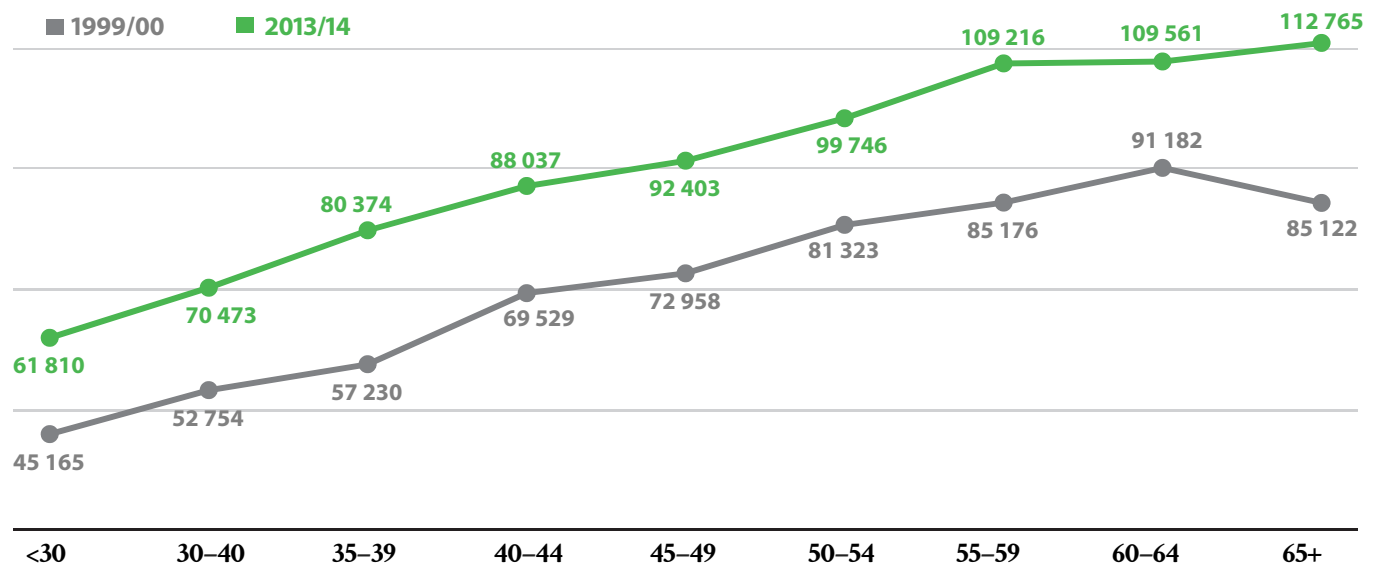
		<30	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65+	Total
1999/00											
Hommes	Moyen	*	54 218	57 577	68 959	76 304	79 896	84 418	89 327	87 332	77 458
	Médian	*	51 515	60 921	62 985	74 103	81 180	83 174	82 719	84 239	79 533
Femmes	Moyen	42 740	52 428	57 086	69 672	71 928	81 767	85 478	92 574	*	75 075
	Médian	42 279	47 123	56 283	69 364	71 199	82 296	82 719	94 863	*	74 135
Total	Moyen	45 165	52 754	57 230	69 529	72 958	81 323	85 176	91 182	85 122	75 700
	Médian	44 174	47 252	56 723	68 592	72 105	81 591	82 719	89 766	84 239	75 393
2013/14											
Hommes	Moyen	*	73 770	79 318	91 413	94 690	97 960	112 086	108 329	112 376	95 825
	Médian	*	71 500	78 659	89 131	93 655	95 209	109 520	111 581	112 000	92 380
Femmes	Moyen	61 136	69 265	80 690	86 454	91 498	100 491	108 150	109 958	112 960	92 787
	Médian	61 787	66 904	80 097	86 267	90 580	99 866	105 104	110 773	109 499	90 349
Total	Moyen	61 810	70 473	80 374	88 037	92 403	99 746	109 216	109 561	112 765	93 612
	Médian	61 839	67 474	79 392	86 842	91 118	98 805	107 094	111 117	111 998	91 000

ESSAB 2014 et ESL 2000 de l'ACPPU / Données de l'IPC calculées à partir du tableau CANSIM 326-0021 de Statistique Canada

* Résultats supprimés en raison des faibles nombres

Figure 8**Salaires moyens des bibliothécaires selon l'âge (dollars de 2013)**

ESSAB 2014 et ESL 2000 de l'ACPPU / Données de l'IPC calculées à partir du tableau CANSIM 326-0021 de Statistique Canada



La profession de bibliothécaire demeure largement féminine

Les bibliothécaires sont essentiellement des femmes, et cela s'applique aussi aux nouveaux venus sur le marché du travail¹¹. En fait, on a même constaté ces dernières années une légère augmentation de la présence des femmes au sein de la profession : en effet, alors que celles-ci représentaient 71,9 % des effectifs totaux de bibliothécaires en 2009-2011, elles en constituaient 73,7 % en 2013-2014 (figure 6).

Tendances dans la rémunération des bibliothécaires

Comme le montre la figure 7, le salaire moyen¹² de tous les bibliothécaires ayant participé à l'ESSAB en 2013-2014 s'élevait à 92 485 \$ et le salaire médian, à 88 836 \$¹³.

Les bibliothécaires de sexe masculin gagnent, en moyenne, plus que les bibliothécaires de sexe féminin, et c'est aussi vrai chez les plus jeunes. Comme on peut le voir au tableau 2, entre 1999 et 2014, ce sont les trois cohortes d'âge les plus jeunes (moins de 30 ans, 30 à 34 ans et 35 à 39 ans) qui ont vu leurs salaires réels le plus augmenter, respectivement de 26,9 %, 25,1 % et 28,8 %, comparativement à la croissance moyenne globale de 19,1 % des salaires moyens. En 2013-2014, les salaires des bibliothécaires masculins âgés de moins de 30 ans et de 30 à 34 ans étaient supérieurs à ceux de leurs homologues féminines. Les salaires médians des femmes dépassaient ceux des hommes seulement dans quelques cohortes plus âgées (35 à 39 ans et 50 à 54 ans). Cette tendance correspond à celle qui a été observée en 1999-2000. Cette année-là, les cohortes plus jeunes de bibliothécaires de sexe masculin (ainsi que les 35-39 ans) étaient mieux rémunérées que les bibliothécaires de sexe féminin, tandis qu'à l'inverse, les bibliothécaires de sexe féminin âgées de 40 à 44 ans, de 50 à 54 ans et de 60 à 64 gagnaient plus que leurs homologues masculins.

Dans l'ensemble, les salaires moyens et médians des femmes étaient demeurés en deçà de ceux des hommes en 2013-2014, s'établissant à respectivement 92 787 \$ et à 90 349 \$ chez les femmes contre 95 825 \$ et 92 380 \$ chez les hommes. L'écart entre les salaires moyens était encore à peu près le même : le salaire moyen des femmes

représentait 96,8 % de celui des hommes, contre 96,9 % en 1999-2000.

La courbe des gains tout au long de la vie des bibliothécaires s'apparente à celle du personnel enseignant et se démarque de celle de la plupart des professions par sa pente plus forte. En clair, les gains des bibliothécaires sont relativement plus élevés vers la fin de la vie active et relativement plus faibles dans les années décisives antérieures. Comme pour le personnel enseignant, les échelles salariales de bon nombre de bibliothécaires comportent beaucoup d'échelons (parfois 30 et plus), et cette division a un effet négatif sur la rémunération dans toute la vie active. La figure 8 illustre également la légère augmentation de l'écart entre les salaires moyens des cohortes plus âgées (65 ans et plus) et des cohortes plus jeunes (moins de 30 ans) pendant la période comprise entre 1999-2000 et 2013-2014.

En 2013-2014, les salaires moyens selon la région (à l'exclusion du Québec) variaient entre un creux de 87 715 \$ dans les établissements de la région de l'Atlantique et un sommet de 97 197 \$ dans les universités et les collèges ontariens. Selon l'établissement, le salaire moyen le plus bas était de 55 856 \$ à l'École de théologie de l'Atlantique et le plus élevé atteignait 123 214 \$ à l'Université Trent.

Tableau 3
Salaires moyens selon la région (en dollars de 2013)

	Est	QC*	ON	Ouest	Canada
1999/00	70 603	67 166	80 215	77 375	75 736
2001/02	71 187	67 772	81 651	76 699	77 461
2003/04	75 115	77 316	81 030	82 621	80 019
2005/06	77 262	78 409	86 405	82 245	82 950
2007/08	83 517	81 991	91 061	88 342	87 863
2009/10	86 433	81 199	94 623	92 761	91 399
2011/12	87 520	79 324	97 986	93 219	92 764
2013/14	87 715	79 952	96 652	92 742	92 485

Source: ESB/ESSAB de l'ACPPU, Tableau 1; données IPC de Statistique Canada, CANSIM Tableau 326-0021

* Données pour les universités Bishop's, Concordia et McGill seulement. Il y a aussi d'importants écarts dans la structure et le financement de l'éducation postsecondaire et des droits de scolarité beaucoup moins élevés.

Tableau 4
Salaires minimums par rang selon l'établissement (en dollars courants)

Université	2001/02		2005/06		2009/10		2013/14	
	Rang inférieur	Rang supérieur	Rang inférieur	Rang supérieur	Rang inférieur	Rang supérieur	Rang inférieur	Rang supérieur
Acadia	32 672	51 568	43 038	68 381	54 000	82 000	57 000	85 000
Alberta	38 332	63 061	45 447	74 754	53 741	87 573	58 836	96 779
Athabasca	36 914	60 689	43 495	71 507	48 385	81 767	53 914	88 638
Bishop's	35 832	63 277	42 878	75 721	47 252	79 200	52 231	87 545
Brandon	34 752	67 279	42 958	93 985	49 522	96 932	55 389	108 671
Brock	37 659	50 575	47 338	63 574	55 752	74 874	61 195	82 183
Cape Breton	31 674	34 841	41 387	45 094	49 939	77 396	57 533	85 803
Carleton	36 310	62 530	43 280	74 530	51 520	88 730	55 730	95 980
Dalhousie	30 623	47 004	37 963	57 356	49 999	71 222	55 868	80 086
Lakehead	34 180	50 240	41 295	60 695	46 750	68 710	54 000	76 000
Laurentienne	36 969	71 821	44 014	83 122	54 526	97 527	57 871	102 714
Lethbridge	30 187	61 892	33 500	74 000	33 500	74 000	46 000	100 000
Manitoba	34 030	67 004	43 843	76 184	48 820	84 834	54 938	91 274
Memorial	34 650	53 564	40 563	62 725	50 102	75 484	56 358	84 904
Mount Allison	36 505	69 024	40 406	82 803	49 466	95 928	53 563	103 429
Mount Saint Vincent	33 274	56 323	38 304	71 526	47 296	86 577	51 875	94 187
Northern BC	41 929	58 103	48 067	64 895	54 626	73 856	57 391	77 595
NSCAD	31 650	59 365	41 823	73 704	56 096	90 261	58 931	97 225
Ottawa	37 604	67 647	42 337	76 162	48 716	87 638	53 101	95 526
Prince Edward Island	32 607	63 118	38 743	74 997	43 668	84 529	51 227	93 534
Queen's	38 760	60 565	43 413	67 833	51 600	80 625	55 546	86 791
Regina	35 336	56 230	40 551	64 151	52 398	82 789	58 816	92 929
Collège militaire royal	44 318	59 355	48 753	65 839	54 299	70 533	56 311	75 416
Saint Mary's	31 348	55 727	38 430	65 616	43 765	74 334	49 722	83 232
Simon Fraser	41 002	72 892	44 688	78 190	49 307	86 273	56 274	94 714
Toronto	35 500	50 800	47 200	75 700	51 900	83 300	58 100	93 000
Victoria	42 701	59 776	44 000	61 000	52 747	69 747	57 200	74 880
Windsor	34 961	60 598	43 043	83 437	49 150	95 276	52 937	102 618
Winnipeg	34 140	56 001	40 071	64 089	46 407	73 021	50 209	78 392
Wilfrid Laurier	37 124	54 894	44 000	65 000	51 250	74 825	55 747	81 390
York	42 225	64 870	42 225	64 870	49 000	72 000	49 000	72 000

Source: ESB/ESSAB de l'ACPPU, Tableau 2

Entre 1999-2000 et 2013-2014, les salaires des bibliothécaires dans la région de l'Atlantique ont progressé à un rythme inégalé dans le reste du Canada, à la faveur d'un taux de croissance de 56,6 % contre un taux national de croissance nominale des salaires moyens de 51,8 %. Le taux d'inflation beaucoup plus faible dans cette région contribue à creuser davantage cet écart. Le taux de croissance réelle des salaires (en dollars constants de 2013) s'établissait à 24,2 % dans le Canada atlantique, contre 20,7 % à l'échelle du pays¹⁴.

Les échelles salariales moyennes sont un meilleur indicateur de l'évolution de la structure de rémunération dans le temps que les salaires moyens. En allant des universités qui offrent le salaire minimum le plus élevé pour le dernier rang à celles qui offrent le plus bas, le tableau 4 ci-dessous présente les salaires minimums des rangs supérieur et inférieur des bibliothécaires dans les 31 établissements qui ont fourni des données sur leurs échelles salariales dans le cadre de l'ESB/ESSAB, pour chacune des quatre années de référence (2001-2002, 2005-2006, 2009-2010 et 2013-2014)¹⁵. Comme l'âge est un facteur déterminant dans les moyennes salariales, il est aussi important de prendre en considération les variations des échelles dans l'évaluation de la rémunération au sein de la profession.

Représentation et statut académique

Depuis 1970, la représentation des bibliothécaires au sein des associations de personnel académique est plutôt une affaire entendue. Si l'on considère l'ensemble d'établissements¹⁶ (n=33) qui étaient en activité et avaient fourni des données lors des deux enquêtes (1970 et 2014), on constate qu'à peine plus de 40 % d'entre eux employaient des bibliothécaires qui, en 1970, cumulaient plusieurs types d'activités dont des activités d'enseignement et qui adhéraient à l'association de personnel académique. En 2014, si l'on excepte l'Université McMaster où la grande majorité des bibliothécaires n'occupant pas de fonctions administratives avait formé sa propre association en 2010, de même que l'Université de Waterloo où les bibliothécaires font plutôt partie de l'association du personnel de soutien, les bibliothécaires dans tous les autres établissements d'enseignement sont aujourd'hui membres de l'association du personnel académique. En

fait, là où le personnel académique est syndiqué, les bibliothécaires sont généralement inclus dans la même unité de négociation que le corps professoral régulier¹⁷.

Il est généralement entendu aujourd'hui que les bibliothécaires canadiens bénéficient du statut académique, mais cela n'a pas toujours été le cas. En 1976, l'ACPPU s'est prononcée clairement pour que les associations de personnel académique tendent à modifier les conditions de travail des bibliothécaires afin de les rendre conformes aux critères du travail académique et pour que les bibliothécaires disposent de temps pour répondre à ces critères. Depuis, il est aussi admis que le statut académique rend les bibliothécaires admissibles à des nominations à des postes académiques et à la

Tableau 5
Activités de formation et d'enseignement accomplies par les bibliothécaires dans les universités canadiennes, 2010-2014

Types de formation/ d'enseignement*	% d'universités		
	2010	2012	2014
Ateliers	94	95	95
Formation intégrée	80	81	79
Cours à la bibliothèque (sans crédits)	53	40	38
Cours à la bibliothèque (avec crédits)	28	28	17
Cours hors de la bibliothèque (avec crédits)	25	35	25

Source: ESSAB de l'ACPPU 2010, 2012 et 2014, Tableau E

* Il est essentiel de comprendre que, lorsque les données actuelles et historiques d'enquêtes de l'ACPPU portent sur des « activités d'enseignement », dans la plupart des cas, il s'agit plutôt d'« activités de formation ». Ces deux catégories d'activités sont d'égale importance, mais sont théoriquement très différentes, comme l'illustrent bien les cours à crédit. Les activités de formation sont souvent regroupées avec la pratique professionnelle dans les conventions collectives, de sorte qu'elles ne sont pas reconnues comme une responsabilité particulière. Le processus de négociation collective dans le secteur universitaire a plutôt [Traduction] « systématiquement omis d'inscrire l'enseignement comme une activité distincte dans les dispositions sur la charge de travail et l'a plutôt englobé dans la pratique professionnelle ». Voir Meg Raven, Francesca Holyoke et Karen Jensen, « Librarians as Teachers, Researchers and Community Members », dans *In Solidarity: Academic Librarian Labour Activism and Union Activity in Canada*, sous la direction de Dekker et Kandiuk, Sacramento, Library Juice Press, 2014, p. 130.

permanence, et leur donne le droit de participer à des processus de gouvernance semblables à ceux qui sont mis en place pour les membres du corps professoral.

Répartition du travail

En 2014, 90,6 % des associations universitaires (58 sur 64) incluaient les activités rattachées à la pratique professionnelle dans leurs énoncés sur la charge de travail. Pour 87 % d'entre elles (55 sur 63), la charge de travail englobait les activités de service. Enfin, 90,9 % des associations (51 sur 63) indiquaient que les activités savantes faisaient partie, ou pouvaient faire partie, de la charge de travail.

Contrairement aux professeurs réguliers dont la charge de travail est généralement répartie, plus ou moins également, entre les activités de recherche et les activités d'enseignement – auxquelles s'ajoutent des activités de service dans des proportions variables –, les bibliothécaires consacrent beaucoup de temps à leurs activités professionnelles, de sorte qu'il leur en reste peu pour la recherche et le service à la communauté ou à l'université. La répartition du travail peut fluctuer considérablement d'un établissement à l'autre.

Activités d'enseignement

En 1961, l'ACPPU a mené une enquête auprès de ses associations membres, ce qui lui a permis de recueillir des données sur 246 bibliothécaires travaillant dans 20 établissements. Les bibliothécaires avaient, dans une proportion de 6 % (n=15), déclaré qu'ils étaient aussi appelés à enseigner dans leur travail courant. À partir de 2010, cette question a été posée dans le cadre de l'ESSAB non pas aux bibliothécaires mêmes, mais aux associations/établissements. En 2014, la proportion des répondants indiquant que la charge de travail courante des bibliothécaires dans leur établissement comportait au moins une part d'activités d'enseignement ou d'activités de formation était de 95,3 %. Seules l'Université de Moncton, l'Université Sainte-Anne et l'Université Saint-Paul n'attribuaient aucune activité d'enseignement aux bibliothécaires.

Conclusion

Le présent dossier a mis en évidence seulement quelques-unes des conclusions de l'ESSAB. La profession de bibliothécaire académique continue d'attirer principalement des femmes. En moyenne, les bibliothécaires rajeunissent et vieillissent à la fois, comme en témoignent le renouvellement des effectifs et les carrières plus longues des bibliothécaires plus âgés. Au fil des ans, la rémunération des bibliothécaires a progressé et leur charge de travail s'est alourdie, mais des inégalités demeurent. Les hommes gagnent encore plus que les femmes en moyenne, et les écarts entre les établissements et les régions sont encore très nets. Enfin, l'appartenance à des associations de personnel académique a permis aux bibliothécaires de faire des gains au cours des années.

1. Pour dénombrer les ETP, un ratio de 1:1 est appliqué pour les inscriptions à temps plein et de 1 : 3,5 pour les inscriptions à temps partiel.
2. Statistique Canada, tableau CANSIM 477-0029
3. Voir *Finances des universités : tendances dans le nouveau millénaire, 2000-2001–2012-2013*, ACPPU, 2015
4. D'après une analyse du tableau V des *statistiques de l'ABRC* pour 2002-2003 et 2012-2013. Les dépenses au titre des avantages sociaux ne sont pas incluses dans cette analyse, car elles ne sont pas ventilées par catégorie d'employés, en l'occurrence, les bibliothécaires.
5. Ce double profil des bibliothécaires au sein des associations membres de l'ACPPU présenté dans ce numéro de Dossiers en éducation a été principalement établi à partir des données de l'Enquête sur les salaires et le statut académique des bibliothécaires (ESSAB) et de l'Enquête sur les salaires des bibliothécaires (ESB), notamment les données sur les salaires et sur les effectifs selon l'âge, le sexe et la région. Les membres de l'ACPPU peuvent obtenir un exemplaire du rapport complet en en faisant la demande ou en consultant l'onglet « Négociation collective » de la section réservée aux membres du site web de l'ACPPU, à l'adresse <https://www.caut.ca/fr/accueil>.
6. Alberta, Bishop's, Colombie-Britannique, Brock, Calgary, Cape Breton, Dalhousie, Laurentienne, Lethbridge, Memorial, Mount Allison, Mount Saint Vincent, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Queen's, Saint Mary's, Victoria, Wilfrid-Laurier, Windsor et York.
7. Cette estimation est fondée sur les résultats d'un noyau de 21 établissements. Comme tous les bibliothécaires en poste dans l'ensemble des établissements d'enseignement postsecondaire au Canada n'ont pas été recensés chaque année comprise dans la période de référence, et comme la population de l'enquête a été affinée au fil des ans du point de vue du champ d'observation et de la taille, il faut, pour estimer l'augmentation du nombre de bibliothécaires, examiner la taille des effectifs d'un ensemble commun

- d'établissements ayant présenté des données statistiques année après année.
8. La remontée en 2011-2012 s'explique par l'augmentation de 12,4 % du nombre de bibliothécaires dans le noyau d'établissements visé entre 2009-2010 et 2011-2012, contre une hausse de seulement 4,8 % des étudiants pendant la même période. Par contre, la croissance du nombre de bibliothécaires entre 2011-2012 et 2013-2014 a été nulle, ce dont la figure ne fait pas état.
 9. Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires (2013), p. 56.
 10. Les professeurs et professeures d'université à temps plein étaient âgés de 50 ans en 2000-2001 et en 2010-2011. Dans ces deux années, l'âge médian des professeurs était de 51 ans, alors que dans cet intervalle, celui des professeures est passé de 47 à 48 ans. Voir Statistique Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation*, tableau D.3.2 (« Nombre, répartition par âge et âge médian du personnel enseignant à temps plein dans les universités, selon le sexe, Canada et provinces, 2000-2001 et 2010-2011 »). Comme les données proviennent du Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges (SPEUC), les dernières données disponibles datent de 2010-2011 (au 1^{er} octobre).
 11. Par exemple, des données diverses fournies par l'Université de Toronto dans les années 1960 et 1970 montraient qu'année après année, environ 80 % des étudiants en bibliothéconomie étaient des femmes. Voir Harriet Sonne de Torrens, « Academic Librarianship: The Quest for Rights and Recognition at the University of Toronto », dans *In Solidarity : Academic Librarian Labour Activism and Union Activity in Canada*, sous la direction de Jennifer Dekker et de Mary Kandiuk, Sacramento, Library Juice Press, 2014, p. 84.
 12. Net de toute allocation administrative. Il faut noter que les salaires moyens présentés dans le tableau ci-dessous et dans toute cette partie peuvent varier légèrement en fonction de la sous-population particulière de bibliothécaires dénombrée.
 13. Ce chiffre ne tient pas compte des données de l'Université de Toronto, car, comme il s'agit uniquement de données agrégées, elles ne peuvent entrer dans le calcul des moyennes provinciales et nationales, sauf comme estimations pondérées. (En incluant les données agrégées de l'Université de Toronto, le salaire moyen estimatif était de 93 140 \$ en 2013-2014, comme l'indique le tableau 1 [2013-2014] de l'ESSAB de 2014.) L'asymétrie négative dans la distribution des bibliothécaires selon le salaire est attribuable à un nombre relativement restreint de bibliothécaires dont le salaire était largement supérieur à la moyenne en 2013-2014 et est reflétée par la différence d'environ 3 450 \$ entre le salaire moyen et le salaire médian. Par comparaison, les salaires moyen et médian étaient presque à égalité au début de la période de référence (écart de 300 \$).
 14. Cette tendance est d'autant plus importante que le taux général de croissance du PIB dans la région de l'Atlantique est plus bas que celui des autres régions, particulièrement l'Ontario et l'Ouest canadien, et que le taux de chômage général y est plus élevé. Voir des données historiques publiées dans l'*Almanac de l'enseignement postsecondaire au Canada de l'ACPPU*, surtout le tableau 7.4 (2014).
 15. Les universités qui ont fourni des données sur leurs échelles salariales à partir de l'ESB de 2000 jusqu'à l'ESSAB de 2014 comprennent les suivantes : Acadia, Alberta, Athabasca, Brandon, Brock, Carleton, Dalhousie, Lakehead, Laurentienne, Lethbridge, Manitoba, Memorial, Mount Allison, Mount Saint Vincent, Northern BC, NSCAD, Ottawa, Queen's, Regina, Saint Mary's, Victoria, Wilfrid-Laurier et Windsor. Huit universités supplémentaires ayant déclaré des données pour les années indiquées dans le tableau 4 ont également participé, soit les universités Bishop's, Cape Breton, Î-P-É, le Collège militaire royal, Simon-Fraser, Toronto, Winnipeg et York. Certaines données sur les échelles salariales ne figuraient pas dans les déclarations de quelques-uns de ces établissements, mais elles ont été obtenues ultérieurement. Ce groupe ne comprend pas les établissements qui n'étaient pas en activité pendant toute la période de référence ou qui ont fourni des données sur le même groupe de bibliothécaires pour une période plus courte (McMaster), ainsi que les établissements dont la structure salariale a été modifiée (p. ex. passage d'une structure à cinq rangs à une structure à trois rangs). La plupart de ces établissements, sauf les universités de l'Alberta, Athabasca, Simon-Fraser et York, ainsi que le Collège militaire royal (qui utilise la classification LS-1 à LS-4 de la Commission de la fonction publique), ont adopté pour les bibliothécaires académiques la structure salariale à quatre rangs que l'on rencontre couramment dans les universités canadiennes.
 16. En 2014, le Collège universitaire Notre-Dame, le Collège Sir George-Williams, l'Université technique de la Nouvelle-Écosse et l'Université St. John's avaient fermé leurs portes, et les données relatives aux bibliothécaires du Collège luthérien de Waterloo et de l'Université de Montréal n'ont pas été recueillies. Les données de l'Université Laval n'ont pas été obtenues non plus. L'ensemble commun d'établissements (n=33) comprend les universités suivantes : Acadia, Alberta, Bishop's, Brandon, Colombie-Britannique, Brock, Calgary, Carleton, Dalhousie, Lethbridge, Manitoba, McGill, McMaster, Memorial, Moncton, Montréal, Mount Allison, Nouveau-Brunswick, Queen's, Regina, Saskatchewan, Simon-Fraser, Toronto, Trent, Victoria, Waterloo, Western Ontario, Windsor, Winnipeg et York.
 17. À la seule exception de l'Université Western.